



Charte du gymnaste de la FSG St-Cierges

Art. 1 - Généralités :

- La pratique du sport et notamment celle de la gymnastique est pour tous un moyen d'épanouir sa personnalité dans les dimensions sociales et sportives en développant les capacités physiques individuelles. Le bien-être individuel ne doit pas faire oublier l'objectif collectif de la société. Le respect est primordial. La recherche de certains résultats peut être occultée au profit de celle d'une bonne intégration.
- Le gymnaste respectera les statuts et règlements de la société
<http://www.fsg-st-cierges.ch/documents>

Art. 2 - Esprit :

- Les gymnastes sont les représentants de la FSG et du comportement sportif. Il est important que tous les gymnastes adoptent le comportement qui convient, non seulement lors des compétitions mais également dans leur entraînement quotidien de manière à vivre et soigner les valeurs du sport. - Attitude :

Art. 3 - Attitude :

- Le gymnaste respectera les moniteurs, les juges, les autres gymnastes et les bénévoles.
- Il se conformera aux directives des moniteurs.
- Être « cool and clean » pour un sport propre et fairplay.
- Il s'engage à être assidu et à faire preuve de dynamisme aux entraînements, d'en respecter les horaires et de signaler toute absence à son entraîneur.

Art. 4 - Concours et obligations :

- La participation aux concours est recommandée, le gymnaste pourra s'y inscrire.
- Le gymnaste inscrit se doit d'y participer. Toute absence non justifiée pourra être sanctionnée par le comité selon les statuts.
- Le bénévolat est indispensable au bon fonctionnement de la société. Il fait partie intégrante de l'engagement des membres. Chaque membre actif est tenu de répondre positivement, sauf imprévu, aux diverses sollicitations et convocations.

Art. 5 - Droit :

- Les réseaux sociaux font parties du quotidien du gymnaste. Celui-ci doit être conscient des risques et ne publiera aucun commentaire ou photo affligeante
- « Dis stop et parles-en ». Les membres du comité sont à l'écoute de chaque gymnaste. Les gymnastes sont encouragés à faire part de toute difficulté ou manquement éthique qu'ils pourraient rencontrer.

Art. 6 - Charte :

- Je m'engage à respecter la charte du gymnaste de la FSG St-Cierges
<http://www.fsg-st-cierges.ch/documents>

J'ai pris connaissance des points de la charte et m'engage à les appliquer en tout temps.

Nom, Prénom : _____

Date : _____

Signature : _____